Image not found or type unknown

Transfert de compte sans autorisation

Par **Corthier Elena**, le **20/10/2018** à **11:14**

Bonjour,

Je suis nouvelle sur ce forum et je recherche une information importante.

Suite à une séparation, j'ai souhaité faire le point sur mes comptes bancaires (compte commun et compte personnel).
J'appelle mon agence, et j'apprends que tous ces comptes (y compris mon compte personnel) ont été transféré dans une nouvelle agence, hors je n'étais pas au courant.

J'appelle le directeur qui me dit qu'il n'y a pas besoin de me prévenir, ni d'avoir mon autorisation pour changer d'agence, il me rit au nez en m'expliquant que de toute façon il n'y a pas beaucoup de mouvement sur ce compte personnel.

Sont-ils dans la légalité ? Pour le compte commun et surtout pour le compte personnel ?

Merci de vos réponses,

Elena

Par **Visiteur**, le **20/10/2018** à **21:57**

Bonjour
Vous ne dites rien de la cause de ce transfert, ce qui est primordial.
Fermeture d'agence ?
Ordre de votre conjoint ?

Par **Corthier Elena**, le **20/10/2018** à **22:06**

Bonjour,

C’etait sur ordre du conjoint. Excusez moi pour cet oubli je ne savais pas quelles étaient les infos essentielles.

Belle journée

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés